Impact de la biotechnologie sur l'agriculture

1996/2232(INI) - 02/02/1998

La commission a approuvé presque à l'unanimité la proposition de résolution législative sur les conséquences de la biotechnologie pour l'agriculture. Dans la perspective d'une croissance démographique vertigineuse,avec une population mondiale de 5,8 milliards qui doublera probablement dans 30 ans, et dans la certitude que l'actuelle surface agricole mondiale de 1,5 milliard d'hectares ne pourra pas augmenter beaucoup plus(puisque 90% de la surface potentielle est déjà exploitée), la biotechnologie moderne assume un rôle-clé vis-à-vis des attentes de progrès et des exigences de développement du 21ème siècle. Dans le domaine agricole, la biotechnologie pourra bien s'acquitter de ces tâches à condition de permettre à la fois de nourrir la population et de manier les bases naturelles de la vie par une approche prudente et avec des effets durables.En se fondant sur de telles bases fermes et claires, le rapporteur, Mme Hedwig Keppelhoff-Wiechert (PPE,D), a développé le sujet en analysant le pour et le contre de l'emploi des biotechnologies dans l'agriculture. Le projet de résolution adopté reprend ses soucis à l'égard d'une production durable et respectueuse de l'environnement et souligne les aspects économiques les plus urgents, même en termes de prévention contre le risque de monopoles dans ce nouveau secteur technologique, jusqu'à esquisser les conditions juridiques cadres pour toute sorte d'exploitation du génie génétique. A ce propos, le rapporteur précise que les législations européennes doivent s'adapter au rythme de l'évolution juridique dans d'autres Etats,notamment les Etats-Unis et le Japon, et que l'Exécutif doit examiner si une harmonisation avec les règles en vigueur dans ces pays est nécessaire, et s'efforcer de créer des normes internationales correspondantes, dont le niveau de sécurité ne doit pas être inférieur aux normes existantes. En plaidant enfin pour que le 5ème programme-cadre de recherche prévoie également les activités concernant "la biotechnologie dans le domaine agricole et alimentaire", Mme Keppelhoff-Wiechert a déclaré qu'en suivant les conditions et les principes indiqués dans son rapport l'exploitation du potentiel de la biotechnologie en Europe pourra être à la fois innovatrice et responsable.